

Affichage de l'offre de vaccination portée par les professionnels de santé sur Santé.fr

Version du 21 mai 2021

Présentation au grand public de l'offre de vaccination portées par les professionnels de santé sur le site Santé.fr : **le 9 juin**

Comment y figurer :

- automatiquement, en réalisant une vaccination (en cabinet ou à domicile) et en l'enregistrant dans VAC-SI ;
- et/ou, manuellement, en renseignant l'offre de vaccination (horaires, vaccins, prise de rendez-vous, etc.) sur le formulaire de vaccination accessible depuis Santé.fr via Pro Santé Connect.

Par la suite, le professionnel de santé pourra modifier ou compléter ses informations via le formulaire de vaccination. Il pourra également y demander à ne pas ou plus faire figurer son activité de vaccination sur Santé.fr.

Données VAC-SI :

- Affichage de la mention « Vaccination Covid » si au moins **une vaccination** est enregistrée dans les **15 derniers jours**. Et donc suppression de la mention si aucune vaccination n'est effectuée dans les **15 derniers jours**.

Formulaire de vaccination :

- Affichage de la mention « Vaccination Covid » dès lors que le professionnel de santé a rempli le formulaire de vaccination et qu'il n'a pas indiqué « ne souhaite pas faire figurer la mention Vaccination Covid sur Santé.fr ».
- Maintien de l'affichage de la mention même si aucune donnée n'est enregistrée dans VAC-SI depuis **15 jours ou plus**.

Cela signifie que les données indiquées via le formulaire **priment** sur les données VAC-SI et que même sans données côté VAC-SI le professionnel de santé restera identifié comme réalisant de la vaccination.

Si le professionnel n'effectue plus de vaccination ou ne souhaite plus faire apparaître son offre sur Santé.fr alors il peut demander à ne plus faire figurer son offre via le formulaire de vaccination.